

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Régie autonome
des transports parisiens

Décision n° 2008-17 du 19 février 2008 portant délégation de signature de M. Feredj (Rémi), directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP) à M. Sancho de Coulhac (Lorenzo), responsable de l'unité stratégie et développement des lieux

NOR : *DEVT0816120S*

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2008 au directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP) par le président-directeur général de la RATP ;
M. Feredj (Rémi), directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP),
Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Sancho de Coulhac (Lorenzo), responsable de l'unité stratégie et développement des lieux, à l'effet de signer en son nom :

- 1.1. – Tout acte pris lors de la passation des marchés et bons de commande d'un montant inférieur à 50 000 euros, ainsi que des conventions et avenants éventuels.
- 1.2. – Les marchés d'un montant inférieur à 50 000 euros, les bons de commande et les conventions ainsi que leurs avenants éventuels.
- 1.3. – Tout acte relatif à la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.
- 1.4. – Les actes nécessaires à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions notamment les ordres de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes.
- 1.5. – Tout acte nécessaire aux opérations de construction, démolition et aménagement foncier.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 19 février 2008.

*Le directeur du département des
espaces
et du patrimoine,
R. Feredj*